



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00013** du **21 FEV. 2024**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) Monsieur DEGUILHEM Philippe
24 Boulevard Gontran Royer
19100 Brive-la-Gaillarde

En vue de la réalisation : Dans le cadre du programme d'isolation de façade mené par SNCF Réseau, remplacement des menuiseries actuelles par de nouvelles équipées de vitrage acoustique. Les menuiseries actuelles déjà en PVC blanc seront remplacées par de nouvelles menuiseries en PVC blanc (aucune modification d'aspect).
La menuiserie actuelle en bois blanc sera remplacée par une nouvelle menuiserie en PVC blanc

Sur un terrain sis 262 Rue de Paris
Cadastré AE62

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

21 FEV. 2024

Le Maire

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet
de la décision municipale n° **DP 94078 24 00013** du **21 FEV. 2024** a été affichée en
Mairie du au conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,